

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-071

Séance du 11 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 04/09/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. AKNIN Daniel

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Pascale Gautier Will
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Frédéric Vallos
M. GAY Richard a donné pouvoir à Sylvain Perraud

M. Sylvain PERRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'activité annuel Assainissement 2022

Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

Messieurs Baptiste COLLET et Clément PETIT présente les grandes lignes du rapport au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte du rapport annuel assainissement 2022 présenté par la CCDSV
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la CCDSV
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré
le 11 septembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Sylvain PERRAUD

